

## Résolution sur l'éducation en situation de crise Proposé conjointement par la CECAC et le Réseau des jeunes parlementaires

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

- CONSTATANT** que 95 % des apprenants de l'espace francophone ont été privés d'enseignement en présentiel durant la période de confinement décidée pour ralentir la propagation de la pandémie de Covid-19 ;
- RAPPELANT** que la fermeture prolongée des écoles, ainsi que les difficultés d'accès à celles-ci, s'appliquent à de nombreuses situations de crise, telles que les épidémies, les conflits, les catastrophes naturelles ou les déplacements de populations ;
- INSISTANT** sur le fait que le droit à l'éducation est un droit inaliénable inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et que l'objectif 4 des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 engage les États à tendre, d'ici à dix ans, vers un accès effectif et universel à l'éducation ;
- NOTANT** avec satisfaction le fait que malgré la fermeture des établissements d'enseignement due à la pandémie de Covid-19 et en l'absence de plans de crise anticipés par les gouvernements, une continuité éducative a pu être assurée dans la majeure partie de l'espace francophone par le biais de l'enseignement à distance ;
- SE FELICITANT,** dans le cadre de la fermeture prolongée des écoles en période de pandémie de Covid-19, de la mobilisation rapide et efficace de l'OIF, de ses opérateurs, ainsi que des ministères nationaux de l'éducation pour leur engagement respectif en faveur du maintien de la continuité pédagogique ;
- SALUANT** le travail engagé effectué par les enseignants sur le terrain au profit de la continuité pédagogique, en dépit des conditions d'enseignement difficiles et du basculement soudain de l'enseignement en présentiel à l'enseignement à distance ;
- RAPPELANT** néanmoins le rôle essentiel que l'école joue sur la cohésion sociale en tant qu'institution garante non seulement de la transmission du savoir formel, mais également vectrice de valeurs humanistes et pourvoyeuse de services nutritionnels, sanitaires et sociaux aux enfants et aux jeunes ;
- CONSCIENTE** également des nombreux défis que l'enseignement à distance pose en matière de respect de l'égalité des chances et de transmission du savoir informel ;
- REGRETTANT** qu'une minorité de pays parmi les plus pauvres de l'espace francophone n'ait pas pu, en raison d'infrastructures de base inopérantes, mettre en place des solutions satisfaisantes de continuité pédagogique dans le contexte de la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 ;

<b>ALARMEE</b>	par les conséquences potentiellement dramatiques de la fermeture prolongée des écoles sur le bien-être, la scolarisation et les perspectives d'avenir des enfants et des jeunes, en particulier les plus vulnérables ;
<b>SENSIBILISEE</b>	aux vulnérabilités spécifiques au genre dans le domaine de l'éducation et à la nécessité d'apporter une protection particulière aux filles en cas de fermeture prolongée des écoles ;
<b>PREOCCUPEE</b>	par l'ampleur de la fracture numérique sur l'ensemble de l'espace francophone et par les freins qui résultent de cette situation à la mise en place de programmes d'enseignement à distance permettant un accès universel aux mesures de continuité pédagogique en situations d'urgence ;
<b>PRECISANT</b>	que tant l'accès aux équipements technologiques et à la bande passante que la maîtrise des compétences numériques sont constitutifs de la fracture numérique ;
<b>INQUIETE</b>	des répercussions négatives de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 sur les montants des fonds publics alloués à l'éducation ;
<b>CONSTATANT</b>	que rien ne peut remplacer, en termes de qualité de l'éducation, de bien-être des enfants et d'égalité des chances, l'enseignement en présentiel ;

***L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition conjointe de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) et du Réseau des jeunes parlementaires,***

<b>CONSIDERE</b>	que le droit à l'éducation doit impérativement s'exercer en toutes circonstances, y compris dans des situations de crise telles que les épidémies, les conflits, les catastrophes naturelles ou les déplacements de personnes ;
<b>INVITE</b>	l'OIF et ses opérateurs à poursuivre leurs efforts en faveur du maintien de la continuité pédagogique partout et en toutes circonstances, en veillant à répondre aux besoins spécifiques des filles et des apprenants les plus vulnérables ;
<b>DEMANDE</b>	à l'OIF et à ses opérateurs de renforcer le soutien éducatif qu'ils apportent aux pays fragilisés par des crises ou en sortie de crise, en veillant également à répondre à leurs besoins spécifiques si leurs infrastructures ne permettent pas un accès généralisé à l'enseignement à distance ;
<b>ENCOURAGE</b>	l'OIF à examiner l'opportunité de mettre en place une base de données recensant les bonnes pratiques identifiées lors de la crise de l'éducation provoquée par la pandémie de Covid-19, permettant un partage d'expériences propre à faciliter la mise en place d'un enseignement à distance en toutes circonstances ;

- SOUTIENT** les initiatives internationales visant à renforcer l'éducation dans des contextes d'urgence et de crises prolongées ;
- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone, malgré la crise économique mondiale, à maintenir ou à renforcer les fonds alloués à l'instruction publique et aux programmes d'aide à la coopération internationale consacrés à l'éducation, y compris ceux destinés à l'éducation en situations d'urgence ;
- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone à veiller à ce que les investissements consentis dans l'instruction publique soient orientés vers le renforcement de l'égalité des chances et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- DEMANDE** aux États et gouvernements de l'espace francophone d'élaborer des plans de crise applicables au domaine de l'éducation, sur la base des enseignements tirés de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 et d'autres crises ;
- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone à inscrire la lutte contre la fracture numérique parmi les priorités de leurs actions, en veillant à ce que les défis inhérents à la numérisation de l'éducation, la protection des données personnelles et le renforcement des compétences numériques des acteurs de l'éducation soient pleinement pris en compte dans leurs stratégies ;
- S'ENGAGE** à approfondir sa réflexion sur l'éducation en situations de crise ainsi que sur les défis et opportunités de l'enseignement à distance, sur la base des enseignements tirés par les États et gouvernements de l'espace francophone de la crise sanitaire et d'autres crises.